



Information aux médias

Économiser des impôts en bonne conscience

Zurich, le 24 janvier 2012. Les personnes qui ont versé l'année dernière un don à un organisme d'entraide titulaire du label de qualité ZEWO peuvent maintenant économiser des impôts. Sur la fiche actualisée publiée par la fondation ZEWO à ce sujet, les donatrices et les donateurs en apprennent plus sur cette possibilité.

Dans de nombreux cantons, il est possible, dans le cadre de l'impôt cantonal et communal, de déduire jusqu'à 20% du revenu net pour les donations aux organisations d'utilité publique, et pour 2013, le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures a annoncé l'ajustement en ce sens. Pour les sociétés, jusqu'à 20% du revenu net peut être déduit, à partir de la période fiscale 2011 également dans le canton du Valais. Afin que les déductions soient effectivement prises en considération par l'administration fiscale, il convient d'observer quelques points. Ne sont pas déductibles, par exemple:

- Les cotisations de membres auxquelles une organisation a un droit statutaire
- Les dons aux organisations sans exonération d'impôts
- Les dons à des fins culturelles de communautés religieuses
- Les dons en temps, c'est-à-dire le temps de travail fourni à titre gracieux

Sur demande, les déductions doivent être justifiées auprès de l'autorité. Dans certains cantons, il est possible de faire valoir davantage que dans d'autres et les montants minimums peuvent également varier. Le canton de Schaffhouse va, selon toutes prévisions, faire baisser le montant minimum de 200 CHF à 100 CHF à partir de la période fiscale 2012. Pour connaître les dispositions actuellement en vigueur dans votre canton de résidence, veuillez consulter la nouvelle fiche technique de la Zewo.

Les donatrices et donateurs peuvent déduire indépendamment du cadre cantonal des impôts 20% du revenu net sur l'impôt fédéral direct. Maintenant on peut déduire aussi les prestations volontaires en espèces et autres valeurs patrimoniales que l'argent, par exemple:

- biens immobiliers
- objets d'art
- titres
- créances
- droits des biens immatériels

Les possibilités d'économies pour une famille de deux enfants de Berne, avec un salaire brut de 120 000 francs, peuvent être calculées à l'aide du calculateur fiscal de l'Administration fédérale des contributions (AFC): Avec un don de 2000 francs, le décompte fiscal de la famille est réduit d'un total de 526 francs.

Année fiscale 2011	sans déduction des dons		avec déduction des dons	
	fédéral	cantonal	fédéral	cantonal
Revenu total	120 000	120 000	120 000	120 000
Déductions sans les dons	30 912	43 957	30 912	43 957
Déductions des dons	0	0	2 000	2 000
Déductions des dons, total	30 912	43 957	32 912	45 957
Revenu imposable	89 000	76 000	87 000	74 000
Charge fiscale				
Impôt fédéral direct en CHF	1 595		1 495	
Impôt simple		2 831		2 742
Impôt cantonal en CHF (3.06)		8 662		8 389
Impôt communal en CHF (1.54)		4 359		4 222
Impôt ecclésiastique en CHF (0.184)		520		504
Charge fiscale totale		15 136		14 610

Remarque de l'AFC: aucune responsabilité n'est assumée quant au résultat, les chiffres sont sans engagement.

Pour plus de renseignements:

Fondation Zewo, Martina Ziegerer, directrice, 044 366 99 59

Fondation Zewo

La fondation Zewo s'engage pour la promotion de la transparence et l'intégrité dans la collecte de dons. À cet effet, elle accorde un label de qualité aux organisations d'utilité publique collectant des dons. Celles-ci font régulièrement l'objet de contrôles pour vérifier qu'elles utilisent les dons de manière consciencieuse.

Le label de qualité Zewo

Le label de qualité Zewo distingue les organisations d'utilité publique informant ouvertement sur les activités qu'elles effectuent, présentant leurs comptes de manière transparente et utilisant les fonds récoltés conforme au but, de manière économique et efficace. Ces organisations disposent de structures de contrôle internes et externes adéquates et garantissent une éthique élevée en matière de communication et de collecte de fonds.

Informations et remarques

La Zewo fournit volontiers des informations supplémentaires sur les organisations collectant des dons. Vous trouverez aussi d'autres renseignements sur les dons et sur le label de qualité Zewo sur le site Internet www.zewo.ch. Vous pouvez nous contacter à: Fondation Zewo, Lägerstrasse 27, 8037 Zurich. Téléphone 044 366 99 55, fax 044 366 99 50, info@zewo.ch